

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1891.

(AMENDEMENTS.)

(152)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1891, déposé en février dernier, a été arrêté provisoirement et sous réserve de modifications ultérieures à la somme totale de fr. 96,557,720 »

La revision à laquelle les prévisions de dépenses alors établies ont été soumises, a fait reconnaître la nécessité d'y apporter des amendements qui se traduisent par une augmentation totale de 7,536,403 » due, en grande partie, à la hausse des combustibles, bois et métaux, survenue dès la fin de 1889, mais dont il n'a pas été tenu compte dans le projet de Budget.

Le projet de Budget amendé s'élève donc à fr. 104,094,123 »

et, comparé au Budget voté de 1890, il présente une augmentation de 2,485,025 francs.

Les amendements proposés, dont la justification est donnée ci-après, se résument, par service, dans les différences ci-dessous.

SERVICES.	BUDGET primitif.	BUDGET amendé.	DIFFÉRENCES.	
			Augmentation.	Diminution
Administration centrale	348,075	345,075	»	5,000
Chemins de fer	77,540,592	84,247,150	6,706,558	»
Postes et télégraphes	14,251,861	14,552,906	321,045	»
Marine	4,286,917	4,796,717	509,800	»
Services divers	150,275	154,275	4,000	»
TOTAUX. . . . fr.	96,557,720	104,094,123	7,541,403	5,000
AUGMENTATION fr.			7,536,403	

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr. 65,000 »
 — — — — — amendé 60,000 »

DIMINUTION. . . . fr. 5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La situation de ce crédit a permis, depuis plusieurs années, d'annuler une certaine somme à la fin de chaque exercice. Cette allocation peut, sans inconvénient être réduite à la somme proposée.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Le projet de Budget amendé comporte au chapitre II une dépense de fr. 84,247,150 »
 soit sur le chiffre du projet déposé en février dernier (*Doc.*
 n° 116, ci 77,540,592 »
 une augmentation de fr. 6,706,558 »
 laquelle se répartit entre les divers services comme l'indique le tableau ci-après :

SECTIONS ET SERVICES.	PROJET		Augmentation.	Diminution.
	primitif.	amendé		
1 ^{re} SECTION : Services communs	1,345,975	1,337,700	15,725	20,000
2 ^e — Voies et travaux	18,943,040	19,326,050	383,010	»
3 ^e — Traction et matériel	34,290,170	40,035,400	5,745,230	»
4 ^e — Transports.	21,025,871	21,605,100	577,229	»
5 ^e — Perception des recettes et contrôles. .	1,937,536	1,944,900	7,364	»
TOTAUX. . . . fr.	77,540,592	84,247,150	6,726,558	20,000
AUGMENTATION			6,706,558	

Mais ce rapprochement ne représente pas exactement la situation. En effet, à part quelques compléments de crédits qui avaient été portés en partie en 1890, le projet déposé en février dernier pour 1891 reproduisait le Budget de 1890 révisé (*Doc.* n° 5) mais non encore voté, tandis que les amendements ultérieurs (*Doc.* n° 146) comportaient une augmentation de 4,725,000 francs, et qu'en réalité le Budget de 1890 s'élève à . . fr. 82,121,642 » s'il avait été voté à temps, c'est ce dernier chiffre qui aurait été inscrit au premier projet de 1891.

Si, à ce même chiffre, on ajoute le montant des crédits supplémentaires à solliciter prochainement 1,765,140 »

on trouve que la dépense effective de 1890 s'élèvera à . . fr. 83,886,782 »

La dépense prévue pour 1891 étant, comme ci-dessus, de . . 84,217,150 »

l'augmentation réelle du Budget de 1891 ressort seulement à fr. 360,368 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les insuffisances du Budget de 1890 sont dues aux dépenses nécessitées par le développement non interrompu du trafic (1) et les augmentations sollicitées pour 1891 correspondent presque en totalité à ces mêmes dépenses calculées pour un exercice entier, le mouvement des transports ne paraissant pas devoir être moindre l'année prochaine que pendant l'année courante.

Les explications suivantes donnent pour chaque article la justification des amendements.

Services communs.

ART. 7. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	467,415	»
— — — — — amendé		469,500	»
AUGMENTATION. . . .	fr.	2,085	»

Pour établir l'augmentation réelle, il faut ajouter à ce chiffre
une somme de 1,200 »
transférée à l'article 8.

L'AUGMENTATION DE. . . . fr. 3,285 »

se rapporte à une extension de personnel nécessitée par une augmentation d'attributions et de travail au Service général.

ART. 8. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	125,560	»
— — — — — amendé		127,200	»
L'AUGMENTATION DE. . . .	fr.	1,640	»

se décompose comme il suit :

Transformation d'un emploi d'ouvrier en un emploi d'agréé . .	440	»
Transfert de l'article 7 ci-dessus	1,200	»
TOTAL ÉGAL. . . . fr	1,640	»

(1) La recette brute de 1890 peut, dès maintenant, être évaluée à 142,800,000 francs, soit sur le chiffre correspondant de 1889, 136,835,000 francs, une augmentation de près de 6 millions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — *Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.*

Si l'on s'en rapporte aux dépenses réelles des dernières années,		
on peut opérer sur cet article une nouvelle réduction de . . . fr.	20,000	»
qui, ajoutée aux réductions opérées précédemment, soit. . . .	346,000	»
porte à fr.	366,000	»
le total des réductions réalisées depuis 1884.		
L'allocation primitive de. fr.	660,000	»
serait ainsi réduite à.	640,000	»

ART. 10. — *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers.*

L'allocation inscrite au premier projet fr.	40,000	»
n'a plus été augmentée depuis 1878.		
On propose de la porter à	50,000	»
La différence en plus fr.	10,000	»

est motivée par l'accroissement de plus de 33 % du nombre des ouvriers affiliés à la caisse, ainsi que par la réduction que les ressources de l'institution ont subie par suite des conversions successives des fonds publics, de la suppression des pénalités pécuniaires dont la caisse profitait et de la diminution des retenues de salaires infligées à titre de punition.

Voies et Travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	1,521,740	»
— — — — — amendé	1,535,750	»
AUGMENTATION. fr.	14,010	»

Cette augmentation représente la moitié du crédit nécessaire pour mettre l'indemnité de déplacement allouée aux sous-chefs de section mieux en rapport avec les dépenses auxquelles ils sont astreints du chef des voyages qui leur sont imposés.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	10,727,100	»
— — — — — amendé	10,781,100	»
AUGMENTATION fr.	54,000	»
chiffre auquel il faut ajouter, pour avoir l'augmentation réelle,		
un transfert de fr.	1,000	»
à l'article 23.		
ENSEMBLE fr.	55,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il a fallu dans le cours de la présente année et à raison de l'importance du trafic et des nécessités du service d'entretien, renforcer sur différents points du réseau le cadre du personnel ouvrier. Il en est résulté un supplément de dépenses qui, pour un exercice entier, se traduit par une somme égale à l'augmentation sollicitée.

ART. 15. — *Billes, rails, matériel fixe tenant à la voie.*

Le crédit sollicité est égal à celui qui a été voté pour 1890 et qui présente, par rapport au premier projet de Budget pour 1891, une augmentation de 223,000 francs, justifiée dans les amendements proposés le 13 avril dernier. (Doc. n° 146.)

ART. 16. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 2,199,200 »
— — — — — amendé	2,109,200 »
L'AUGMENTATION DE	fr. 90,000 »

est nécessaire pour permettre d'exécuter les travaux de réparation et de renouvellement qu'exigent des ouvrages d'art, des gares couvertes, des toitures de bâtiments importants, etc., construits depuis déjà un certain nombre d'années. — D'autre part, les installations créées pour l'exploitation du chemin de fer s'augmentent de plus en plus et l'utilisation d'un matériel de traction sensiblement plus fort occasionne des frais de réparation plus élevés.

Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 1,697,270 »
A ajouter, une somme de	20,330 »
représentant la dépense afférente à des admissions de personnel réalisées en 1890 pour parer à l'augmentation du travail des bureaux, résultant du développement des travaux des ateliers, etc.	

Crédit demandé par le projet de Budget amendé fr. 1,717,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit demandé par le projet de Budget primitif, soit . fr. 11,303,000 »
doit être augmenté :

1° D'une somme de fr.	660,200 »
laquelle représente pour un exercice complet les extensions de personnel déjà réalisées pour faire face aux nécessités du trafic, en même temps que pour réduire les prestations de service reconnues excessives;	
2° D'une somme de	208,000 »
destinée à donner une plus grande impulsion aux travaux de petites réparations dans les ateliers secondaires des lignes.	
	868,200 »

L'allocation nouvelle est ainsi portée à fr. 12,173,200 »

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	646,600 »
— — — — — amendé	596,600 »
AUGMENTATION fr.	50,000 »

Dans ces dernières années, le nombre des agents appelés à participer aux primes a été augmenté, sans que la somme à répartir ait été changée. Les parts individuelles avaient ainsi subi une diminution et la somme demandée en plus est destinée à la compenser en partie.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Comme d'usage, le montant de cette allocation a été établi en appliquant aux consommations probables les prix moyens des dernières adjudications.

Comparée à l'allocation votée pour 1890 fr.	10,144,700 »
le crédit demandé pour 1891	9,154,000 »
présente une diminution de fr.	990,700 »

Il n'y a pas à tenir compte de l'allocation inscrite au premier projet (1), celle-ci

(1) Cette allocation n'est que de 5,644,700 francs, alors que par amendement (*Document n° 146*) les crédit de 1890 a été porté à 10,144,700 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ayant été fixée à une époque où il n'était guère possible de se rendre compte même approximativement, des tendances du marché charbonnier.

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

En vue de faire face aux besoins toujours croissants du trafic, l'Administration s'est vue dans la nécessité de renforcer les moyens de réparation du matériel de traction et de transport. Il en est résulté des dépenses supplémentaires qui, étendues à un exercice entier, représentent une somme de . fr. 1,047,400 »

Il est sollicité en outre un crédit de 250,000 »
destiné à réduire l'arriéré des locomotives à réparer.

TOTAL. . . . fr. 1,297,400 »

qui, ajouté à l'allocation du premier projet 15,046,600 »

porte l'allocation sollicitée à fr. 16,344,000 »

Transports.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr. 9,629,071 »
auquel il y a lieu d'ajouter une somme de 210,200 »
représentant la dépense afférente au renfort de personnel nécessité
au cours de l'année 1890 par le développement du trafic.

TOTAL. . . . fr. 9,839,271 »

Il y a à déduire une somme de fr. 4,050 »
transférée à l'article 35 (Postes).

RESTE. . . . fr. 9,835,221 »

Crédit demandé par le projet de Budget amendé 9,880,700 »

L'AUGMENTATION DE. . . . fr. 45,479 »

sollicitée pour les besoins nouveaux de l'exercice 1891, a pour but de couvrir une partie de la dépense afférente à la création de stations sur les lignes nouvelles à livrer à l'exploitation, à la séparation des services de la poste et du chemin de fer dans certains bureaux mixtes et au relèvement de la classification de certaines stations des classes inférieures, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 6,462,600 »
A ajouter une somme de	1,000 »
provenant d'un transfert de l'article 14.	
TOTAL.	fr. 6,463,600 »
Crédit demandé par le projet de Budget amendé.	6,574,400 »
L'AUGMENTATION DE	fr. 110,800 »

représente le crédit correspondant, pour une année entière, notamment : aux extensions réalisées dans le personnel des trains (gardes à l'essai) et dans celui des stations par suite de l'accroissement du trafic et afin de donner du repos aux agents inférieurs des stations ; on a dû, en outre, accorder des augmentations de salaire à d'anciens agréés qui se trouvaient dans les conditions voulues pour obtenir un avancement.

ART. 24. — *Primes pour encourager la marche régulière des convois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 390,000 »
— — — — — amendé	395,000 »
L'AUGMENTATION DE. . . .	fr. 5,000 »

se justifie par des motifs identiques à ceux qui ont été donnés à l'article 19 ci-dessus.

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 2,124,200 »
— — — — — amendé	2,323,000 »
L'AUGMENTATION DE. . . .	fr. 198,800 »

équivalente à l'insuffisance que représente l'allocation correspondante du Budget de 1890, est due à des causes multiples : renchérissement du prix du charbon, installations d'éclairage électrique, renouvellement plus important, par suite de l'intensité du trafic, des engins de pesage et de transbordement, etc., etc.

ART. 26. — *Camionnage.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 1,790,000 »
— — — — — amendé	1,800,000 »
L'AUGMENTATION DE. . . .	fr. 10,000 »

est motivée par l'extension soutenue des transports.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Perception des recettes et contrôles.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 1,841,520 »
A ajouter une somme de	4,700 »

représentant la dépense afférente à des admissions réalisées en 1890, le personnel étant insuffisant pour faire face au surcroît de travail résultant du développement du trafic.

TOTAL.	fr. 1,846,220 »
Crédit demandé par le projet de Budget amendé	1,846,900 »
L'AUGMENTATION DE CRÉDIT DE.	fr. 680 »

a pour but de mettre la classification d'un bureau de recettes en rapport avec l'importance qu'il a acquise.

ART. 30. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 91,016 »
— — — — — amendé	93,000 »
L'AUGMENTATION DE.	fr. 1,984 »

est destinée à faire face à quelques augmentations de dépenses déjà réalisées.

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

1^{re} SECTION. — Services communs.ART. 32. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 88,944 »
— — — — — amendé	103,944 »
AUGMENTATION.	fr. 15,000 »

Cette augmentation est le résultat d'un transfert de pareille somme, de l'article 42, en vue de mettre le montant du crédit de l'article 32 mieux en rapport avec les dépenses auxquelles il doit faire face.

ART. 33. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 110,020 »
— — — — — amendé	121,140 »
AUGMENTATION.	fr. 11,120 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation doit servir, jusqu'à concurrence de 3,440 francs, à l'augmentation de salaires et à l'admission d'agents; et jusqu'à concurrence de 3,880 francs, à l'admission d'ouvriers spéciaux pour le service du chauffage et de l'éclairage électrique de l'hôtel des postes de Bruxelles, dont l'inauguration aura lieu vers le milieu de l'année ($\frac{1}{2}$ du crédit).

Le restant, soit 1,800 francs, représentant le salaire d'un agent passé du service des télégraphes aux services communs, est transféré de l'article 43.

ART. 34. — *Matériel, machines, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	170,000	»
— — — amendé		143,000	»
DIMINUTION.	fr.	23,000	»

Le crédit sollicité est suffisant pour les besoins actuels.

2^e SECTION. — Postes.ART. 35. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	3,836,791	»
— — — amendé		3,929,666	»

Soit une augmentation de. fr. 72,875 »

dont il faut déduire, pour avoir l'augmentation réelle, une somme de 1,275 francs provenant d'un transfert de 4,050 francs de l'article 22 (Chemins de fer) et d'un transfert de 2,775 francs à l'article 42 (Télégraphe), ci. 1,275 »

Cette augmentation de. fr. 71,600 »

se décompose comme il suit :

1 ^o Amélioration de position et application des articles 111 et 112 de l'arrêté organique	fr.	32,000	»
2 ^o Transformation d'emplois d'auxiliaires en emplois de commis et avancement des auxiliaires		9,850	»
3 ^o Admission de commis et d'auxiliaires		69,750	»
4 ^o Création de bureaux et revision de la classification de bureaux de poste.		13,600	»

ENSEMBLE. fr. 125,200 »

Ces mesures ne devant sortir leurs effets que dans le courant de l'année, la moitié seulement de l'augmentation sera nécessaire pour 1891, soit 62,600 »

5^o Frais d'intérim, de déplacements, etc. 9,000 »

Somme égale à celle ci-dessus. fr. 71,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 36. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 4,120,153 »
— — — — amendé	4,212,153 »
Soit une augmentation de	fr. 92,000 »

qui se justifie comme il suit :

Extension du cadre des facteurs surnuméraires	fr. 30,000 »
Création d'emplois de facteur-trieur, de facteur des postes, de facteur rural et augmentation du salaire affecté à l'exécution de tournées supplémentaires, etc.	62,000 »
ENSEMBLE.	fr. 92,000 »

ART. 37. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 476,027 »
— — — — amendé	482,167 »
L'AUGMENTATION DE	fr. 6,140 »

est destinée à l'amélioration des omnibus transportant les facteurs de Bruxelles et à l'organisation d'un service entre les bureaux de Mons-Station et Mons-Centre.

3^e SECTION. — *Télégraphes et téléphones.*ART. 42. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 2,813,581 »
— — — — amendé. . . .	2,886,671 »
AUGMENTATION. . . .	fr. 73,090 »

Pour obtenir l'augmentation réelle, il faut ajouter la somme de 15,000 francs, transférée à l'article 32, et déduire celle de 2,775 francs, transférée de l'article 35 ; cette dernière représente la part du service des télégraphes dans la dépense afférente à l'augmentation des titulaires de certains bureaux mixtes, soit 15,000 — 2,775 =

12,225 »

SOIT ENSEMBLE. fr. 83,315 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

qui se justifie comme il suit :

1° Admission d'expéditionnaire et création d'emploi de sous-chef de section pour la téléphonie, 4,425 francs, dont la moitié seulement est nécessaire pour l'année 1891, ci fr.	2,215 »
2° Recrutement de commis et d'auxiliaires pour renforcer le personnel en raison de l'augmentation du trafic, et augmentation des frais d'intérim	51,500 »
3° Primes télégraphiques : — augmentation proportionnelle à l'accroissement du mouvement des correspondances	11,600 »
4° Amélioration de position et application des articles 111 et 112 de l'arrêté organique	20,000 »
TOTAL ÉGAL AU CHIFFRE CI-DESSUS . . fr.	85,315 »

ART. 43 — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	937,275 »
— — — amendé	996,095 »
DIFFÉRENCE. . . . fr.	58,820 »
à laquelle il faut ajouter, pour obtenir l'augmentation réelle, la somme transférée à l'article 33, ci.	1,800 »
SOIT ENSEMBLE. . . . fr.	60,620 »

Cette augmentation doit subvenir aux besoins suivants :

1° Par suite de l'accroissement du trafic, l'allocation aux compagnies de chemins de fer concédés, pour coopération au service télégraphique doit être augmentée de fr.	3,000 »
2° Frais de remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux confiés aux agents des bureaux télégraphiques	27,500 »
3° Admission d'élèves télégraphistes et augmentation de salaires des élèves	17,800 »
4° Admission de brigadiers-porteurs et de manœuvres pour le service administratif, ainsi que d'ouvriers, de poseurs et aides-poseurs pour l'entretien et la réparation des lignes télégraphiques et téléphoniques ; augmentation de salaires	12,320 »
Somme égale à celle ci-dessus indiquée. . . fr.	60,620 »

ART. 44. — *Entretien des lignes, matériel, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr.	335,000 »
— — — amendé	352,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.	17,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est justifiée par d'importants travaux de réfection de lignes et par les extensions successives du réseau télégraphique et des réseaux téléphoniques exploités par l'État.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 1,145,196 »
— — — — — amendé	1,164,996 »
Soit une augmentation de.	fr. 19,800 »

qui se répartit de la manière suivante :

1° Le personnel du service des paquebots d'Ostende-Douvres étant astreint à un travail excessif, il y a lieu d'augmenter les cadres, afin qu'il puisse obtenir le repos nécessaire. Une somme de 17,800 francs est nécessaire à cet effet, ci fr. 17,800 »

2° La nouvelle passe que l'on creuse dans le « Stroombank » à l'Ouest d'Ostende devra être signalée la nuit par deux feux, pour l'entretien desquels un gardien devra être nommé, ce qui exigera une dépense de. 1,200 »

3° L'érection d'un feu pour éclairer la passe du fort « *Philippe* » dans l'Escaut, nécessitera la nomination d'un garde fanal qui donnera lieu à une dépense de 800 »

SOIT ENSEMBLE.	fr. 19,800 »
------------------------	--------------

ART. 48. — *Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 235,280 »
— — — — — amendé	241,280 »
Soit une augmentation de.	fr. 6,000 »

provenant d'un transfert de pareille somme de l'article 51, et qui est destinée à pourvoir à l'admission de manœuvres qui seront chargés du nettoyage des chaudières et des foyers des paquebots du type « *La Flandre* », travail qui se faisait précédemment par l'industrie privée.

ART. 49. — *Remises.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 1,540,000 »
— — — — — amendé	1,790,000 »
AUGMENTATION.	fr. 250,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien que ce crédit ne soit point limitatif, il est désirable de le mettre en rapport avec les dépenses réelles. — Cet accroissement de charges est, du reste, la conséquence naturelle du mouvement ascensionnel des recettes du pilotage.

ART. 51. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 1,266,706 »
— — — — amendé	1,500,706 »
AUGMENTATION. . . .	fr. 234,000 »

En tenant compte du transfert à l'art. 48, la différence est de 240,000 francs, due à l'augmentation du prix des combustibles destinés à l'alimentation des paquebots, augmentation qui s'est produite dès la fin de 1889 mais dont il n'a pas été tenu compte lors de l'élaboration du projet de Budget primitif.

Le crédit actuellement sollicité est inférieur de 196,000 francs à l'allocation votée au Budget de 1890.

CHAPITRE VIII.

ART. 55. — *Secours.*

Le litt. B de cet article est porté de 12,000 à 16,000 francs.

L'augmentation de 4,000 francs se justifie par le nombre toujours plus grand de participants.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de cent quatre millions quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-trois francs (104,094,123 francs), conformément au tableau ci-annexé.

(168)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1894.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I ^{er} .			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	343,075 »
2	— des fonctionnaires et employés	177,175 »	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Adminis- tration centrale	8,000 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . .	41,900 »	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauf- fage, éclairage, menues dépenses	60,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département	55,000 »	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	469,500 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	127,200 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	50,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 »	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,555,750 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,781,100 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,810,000 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,109,200 »	
A REPORTER. fr.		20,663,750 »	343,075 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	20,663,750 »	343,075 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,717,600 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	12,173,200 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	646,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	9,154,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	16,344,000 »	84,247,150 »
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,880,700 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,574,400 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	395,000 »	
25	Frais d'exploitation.	2,525,000 »	
26	Camionnage	1,800,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	30,000 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,846,000 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	95,000 »	
31	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	103,944 »	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	121,140 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	145,000 »	
	A REPORTER. fr.	370,084 »	84,590,225 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	370,084 •	84,500,225 •
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,029,066 •	14,552,006 •
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,212,153 •	
37	Transport des dépêches	482,167 •	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	500,000 •	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 •	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	758,820 •	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne .	5,250 •	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,886,671 •	50,000 •
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	996,095 •	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	552,000 •	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000 •	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,164,996 •	4,796,717 •
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	241,280 •	
49	Remises. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,790,000 •	
50	Subsides.	99,735 •	
51	Traction et matériel	1,500,706 •	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	5,000 •
	A REPORTER. . . fr.	•	103,944,848 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	.	103,944,848 .
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire.</i>)	77,000 .	77,000 .
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 .	22,200 .
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325 .	34,325 .
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 .	15,750 .
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.		104,094,123 .

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1891.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA. des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre fr.
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés { Secréariat général 130,750 "
	b.	Surveillance des chemins de fer concédés 37,425 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 12,000 "
	b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 16,650 "
	c.	— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles 30,750 "
6	"	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 376,800 "
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 71,600 "
	c.	Indemnités — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage. 58,100 "
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,900 "
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central. 24,200 "
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 25,000 "
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>		
9	a.	Imprimés et autographies 225,000 "
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 66,000 "
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes rendus, cahiers des charges, etc.). 190,000 "
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 "
10	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration
11	"	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 6,000 "
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 "
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	•	•	
177,175	177,175	•	•	
8,000	8,000	•	•	
41,000	41,000	•	•	
60,000	65,000	•	5,000	
35,000	35,000	•	•	
345,075	348,075	•	•	
DIMINUTION . . fr.		5,000		
460,500	467,415	2,085	•	
127,200	125,560	1,640	•	
840,000	860,000	•	20,000	
50,000	40,000	10,000	•	
40,000	40,000	•	•	
11,000	11,000	•	•	
1,337,700	1,345,975	13,725	20,000	
DIMINUTION . . fr.		6,275		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 198,580 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,219,070 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. 118,500 »
<i>Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 6,093,100 »
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes rails, ballast, etc (chef-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons, terrassiers, etc.) 4,688,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,500,000 »
	b.	— de rails et accessoires 1,650,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . 660,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,833,200 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 150,000 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 216,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,535,750	1,521,740	14,010	"	
10,781,100	10,727,100	54,000	"	
4,810,000	4,585,000	225,000	"	
2,199,200	2,109,200	90,000	"	
19,326,050	18,943,040	383,010	"	
AUGMENTATION. . . fr.		383,010	"	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTE de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 291,250 "
	b.	Traction — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvision- nements 861,650 "
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 375,950 "
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 101,450 "
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 87,500 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 6,275,000 "
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 5,100,000 "
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 155,200 "
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœu- vres, etc.) 2,667,000 "
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 322,800 "
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 304,300 "
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 "
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 8,000 "
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 8,504,000 "
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 650,000 "
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 6,700,000 "
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,690,200 "
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 705,600 "
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,250,000 "
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet du Budget.	Augmentation	Diminution.	
1,717,600	1,697,270	20,330	"	
12,175,200	11,505,000	668,200	"	
646,600	596,600	50,000	"	
9,154,000	5,644,700	3,509,300	"	
16,544,000	15,046,600	1,297,400	"	
40,035,400	34,290,170	5,745,230	"	
AUGMENTATION. . . fr.		5,745,230	"	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. fr. 827,250 "
	b.	Mouvement - Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,530,165 "
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc 5,223,090 "
	d.	Indemnités. - Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, dévouements des gardes, etc. 291,195 "
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 4,080,400 "
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc 1,971,000 "
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 523,000 "
24	"	Primes pour encourager la marche régulière des convois.
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,558,000 "
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc 755,000 "
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 "
26	"	Camionnage — Prise et remise à domicile.
27	"	Pertes et avaries. - Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
28	"	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS		DIFFERENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
9,880,700	9,629,071	251,629	"	
6,574,400	6,462,600	111,800	"	
305,000	300,000	5,000	"	
2,323,000	2,124,200	198,800	"	
1,800,000	1,790,000	10,000	"	
600,000	600,000	"	"	
30,000	30,000	"	"	
21,605,100	21,025,871	577,229	"	
AUGMENTATION. . . fr.		577,229		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 717,800 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,060,900 »
	c.	Dépôt du timbre. 21,000 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 47,200 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
50	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 76,000 »
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,000 »
51	"	Primes pour application régulière des taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 23 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re} SECTION. — Services communs		
2 ^e — — Voies et travaux		
3 ^e — — Traction et matériel		
4 ^e — — Transports		
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,846,900 »	1,841,520 »	5,380 »	»	
95,000 »	91,010 »	1,984 »	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
1,944,900 »	1,937,536 »	7,364 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		7,364 »		
1,537,700 »	1,545,975 »	»	6,275 »	
19,526,050 »	18,945,040 »	583,010 »	»	
40,055,400 »	34,290,170 »	5,745,230 »	»	
21,603,100 »	21,025,871 »	577,229 »	»	
1,944,900 »	1,937,536 »	7,364 »	»	
84,247,150 »	77,540,592 »	6,712,858 »	6,275 »	
AUGMENTATION . . . fr.		6,708,558 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III. POSTES ET TÉLÉGRAPHES — PREMIÈRE SECTION. <i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
32	a.	Service spécial des bâtiments 28,550 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 20,950 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 54,664 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
33	a.	Service spécial des bâtiments 6,540 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 48,100 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 57,980 »
	d.	Atelier d'autographie. 2,640 »
	e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des postes et télégraphes 5,880 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
34	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. 10,000 »
	b.	Loyers 2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage. 1,500 »
	d.	Entretien des locaux, du matériel et de l'outillage 5,000 »
	e.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques 120,000 »
	f.	Approvisionnements divers, menues dépenses 8,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. <i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
35	a.	Direction centrale et services provinciaux 666,650 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 5,263,016 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
36	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 145,800 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,668,460 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,694,200 »
	d.	Convoyage des dépêches postales en transit 15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 688,695 »
À REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
105,944 »	88,944 »	15,000 »	»	
121,140 »	110,020 »	11,120 »	»	
145,000 »	170,000 »	»	25,000 »	
570,084 »	568,964 »	26,120 »	25,000 »	
AUGMENTATION . . . fr.		1,120 »		
3,929,666 »	3,856,791 »	72,875 »	»	
4,212,153 »	4,120,153 »	92,000 »	»	
8,141,819 »	7,976,944 »	164,875 »	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carriages entre les bureaux et les stations.	fr. 304,840 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	40,500 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	111,602 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
38	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	
59	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	116,750 "
	b.	Chauffage et éclairage	66,500 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	163,270 "
	d.	Loyers, frais de régie	346,000 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	66,000 "
41	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	503,900 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques	2,060,000 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	146,000 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	176,771 "
		<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	40,515 "
	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers)	406,610 "
43	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	451,970 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer, de la police, etc.	97,000 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	75,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	40,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	25,000 "
44	d.	Entretien des lignes et des appareils.	150,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	52,000 "
	f.	Loyers	11,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	1,000 "
45	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
8,141,819 »	7,976,944 »	164,875 »	»	
482,167 »	476,027 »	6,140 »	»	
500,000 »	500,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
758,820 »	758,820 »	»	»	
5,250 »	5,250 »	»	»	
9,896,056 »	9,725,041 »	171,015 »		
AUGMENTATION. . . fr.		171,015 »		
2,886,671 »	2,815,581 »	73,090 »	»	
996,095 »	957,275 »	58,820 »	»	
352,000 »	335,000 »	17,000 »	»	
2,000 »	2,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
4,286,766 »	4,137,856 »	148,910 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		148,910 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
•	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
•	2 ^e	— — Postes.
•	3 ^e	— — Télégraphes.
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
47	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 •
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 526,822 •
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 404,514 •
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 111,060 •
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,800 •
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés:</i>		
48	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services.
49	•	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arres- tation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emma- gasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
50	•	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police inter- nationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel:</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 1,174,142 •
51	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 315,864 •
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 •
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 •
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
370,084	368,964	1,120	"	
9,896,056	9,725,041	171,015	"	
4,286,766	4,157,856	148,910	"	
14,552,906	14,231,861	321,045	"	
AUGMENTATION. . . fr.		321,045	"	
1,164,996	1,145,196	19,800	"	
241,280	235,280	6,000	"	
1,790,000	1,540,000	250,000	"	
99,735	99,735	"	"	
1,500,706	1,266,706	234,000	"	
4,796,717	4,286,917	509,800	"	
AUGMENTATION . . fr.		800,800	"	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
55	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	•	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325 »
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 10,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ 1891.	demandés au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	•	•	
5,000 »	5,000 »	•	•	
77,000 »	77,000 »	•	•	
77,000 »	77,000 »	•	•	
22,200 »	22,200 »	•	•	
22,200 »	22,200 »	•	•	
34,325 »	30,325 »	4,000 »	•	
34,325 »	30,325 »	4,000 »	•	
15,750 »	15,750 »	•	•	
15,750 »	15,750 »	•	•	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES.		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1891.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
843,075 .	843,075 .	.	5,000 .	
84,247,150 .	77,540,592 .	6,706,558 .	.	
14,552,906 .	14,231,861 .	321,045 .	.	
4,798,717 .	4,286,917 .	509,800 .	.	
5,000 .	5,000 .	.	.	
77,000 .	77,000 .	.	.	
22,200 .	22,200 .	.	.	
54,325 .	50,325 .	4,000 .	.	
15,750 .	15,750 .	.	.	
104,094,123 .	96,557,720 .	7,541,403 .	5,000 .	
AUGMENTATION. . . fr.		7,556,403 .		

(194)